



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ AUTONOME DE
THÉOLOGIE PROTESTANTE**

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Faculté de théologie
et de sciences des religions

Maîtrise universitaire en théologie

Master of Theology (MTh)

2017-2018

Cette brochure constitue la version imprimée du programme des cours 2017-2018.

Des modifications sont susceptibles d'intervenir en cours d'année académique.

Seule la version électronique fait foi.

Celle-ci est disponible à l'adresse : <http://www.unige.ch/collegetheologie/documents/>

**Faculté autonome
de théologie protestante**

**Faculté de théologie
et de sciences des religions**

Université de Genève
Rue De-Candolle 5
CH-1211 Genève 4
www.unige.ch/theologie

Université de Lausanne,
bâtiment Anthropole
CH-1015 Lausanne
www.unil.ch/ftsr

Secrétariat

Brigitte Dugué
Secrétariat général
Bureau B001A
brigitte.dugue@unige.ch
+41 22 379 74 22

Joël Pfister
Secrétariat aux étudiants
Bureau 2018
joel.pfister@unil.ch
+41 21 692 27 00

Doyen

Ghislain Waterlot
Bureau B001C
decanat-theologie@unige.ch
+41 22 379 74 21

David Hamidovic
Bureau 2020
david.hamidovic@unil.ch
+41 21 692 27 01

Administratrice

Sabine Tschannen
Bureau B001E
sabine.tschannen@unige.ch
+41 22 379 74 20

Maritza Erb
Bureau 2019
maritza.erb@unil.ch
+41 21 692 27 28

Conseiller aux études

Christophe Collaud
Bureau B001A
christophe.collaud@unige.ch
+41 22 379 74 57

Christophe Collaud
Bureau 5062
christophe.collaud@unil.ch
+41 21 692 27 36

**Coordinatrice de la
formation e-learning**

Bérénice Jaccaz
Bureau B001D
berenice.jaccaz@unige.ch
+41 22 379 76 24

Webmaster

Margot Baehler
Bureau B001A
+41 22 379 74 79
margot.baehler@unige.ch

Aline Hostettler
Bureau 5012
+41 21 692 28 83
Aline.Hostettler@unil.ch

LE MASTER EN THÉOLOGIE

La Maîtrise universitaire en théologie (Master, MTh), est constituée d'un cycle d'étude de deux ans représentant 120 crédits ECTS. Elle fait suite au Baccalauréat universitaire en théologie (Bachelor, BTh) et constitue la seconde partie de la formation de base en théologie offerte par le Collège de théologie protestante, organe réunissant les représentants de la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève et de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne.

Le plan et le règlement d'études du Master ont été profondément réformés en été 2016 et le Collège est heureux de vous proposer un programme de formation et de spécialisation permettant de développer les connaissances acquises au niveau du Bachelor et visant à donner des connaissances et des compétences étendues en théologie. Tout en approfondissant des connaissances et des compétences spécifiques aux branches choisies, il offre une vision d'ensemble de la théologie, valorisant l'interdisciplinarité et préparant à la recherche académique.

La théologie est une formation humaniste visant à permettre à l'étudiant d'être à l'aise dans toutes sortes de domaines allant des sciences historiques à la philosophie éthique, du comparatisme religieux à travers les siècles à une réflexion critique sur les pratiques des églises contemporaines. Le Master 2016 permet, selon les souhaits, de renforcer une connaissance généraliste de la théologie ou de se spécialiser dans une ou plusieurs branches d'études.

Fort de son expérience depuis près de vingt ans dans l'enseignement e-learning au niveau Bachelor, le Collège de théologie offre désormais la possibilité d'accomplir le Master à travers une formation à distance. Il n'existe cependant qu'un seul plan d'étude dans lequel tous les enseignements principaux peuvent être pris soit en présence (à Genève ou à Lausanne), soit à distance. Chaque étudiant peut ainsi moduler ses horaires et le mode de suivi de ses cours selon ses obligations personnelles et professionnelles.

Le plan d'étude (ci-après) décrit le cursus de l'étudiant et donne les informations nécessaires sur les choix à effectuer. Le conseiller aux études de nos Facultés se tient à la disposition des étudiants pour répondre à toute question et pour guider les étudiants dans leurs choix.

Chaque année, chaque discipline propose un certain nombre de cours à option. Selon les cas et les particularités de parcours d'un étudiant, d'autres cours sont envisageables. Si vous souhaitez suivre un cours qui n'est pas proposé dans le programme des cours, n'hésitez pas à en parler à l'un des professeurs de la branche et au conseiller aux études.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Immatriculation

Pour une entrée en Master (y compris début d'une mise à niveau préalable) lors d'une année académique impaire (par exemple : automne 2017-printemps 2018), le futur étudiant doit s'immatriculer à l'Université de Lausanne. Pour une entrée lors d'une année académique paire (par exemple : automne 2018-printemps 2019), il s'immatriculera à l'Université de Genève. La demande doit se faire auprès du service des immatriculations de l'Université désignée en respectant les conditions, les modalités et les délais indiqués par le service des admissions.

Inscription aux cours et aux examens

Une fois immatriculé, chaque semestre, vous vous inscrirez aux cours et aux évaluations correspondantes dans les délais indiqués (cf. page ci-contre). Vous vous inscrirez à tous vos cours selon les modalités et les délais de votre université d'immatriculation. Vous vous inscrirez également pour les cours dispensés dans l'université partenaire selon ses modalités et ses délais.

Identifiants et codes d'accès

Les identifiants et codes d'accès pour le portail de votre université d'immatriculation vous sont transmis par courrier postal avant le début du semestre. Si vous êtes immatriculé à l'UNIGE, vos identifiants et codes d'accès UNIL vous sont transférés par courrier postal dans les deux premières semaines du semestre. Si vous êtes immatriculés à l'UNIL, vous devez passer chercher vos identifiants et vos codes d'accès UNIGE au service des admissions de l'UNIGE (Uni Dufour, 222, 9h-13h) dès la troisième semaine du semestre. Si l'une ou l'autre des informations devaient vous manquer, adressez-vous à notre conseiller aux études.

Carte d'étudiant

Votre carte d'étudiant de votre université d'immatriculation vous sera remise par courrier postal. Si vous désirez une carte de la seconde université :

- pour une carte de l'UNIGE, vous devez la demander au service des immatriculations (Uni Dufour, 222, 9h-13h). Munissez-vous de votre carte de l'UNIL et d'une carte d'identité.
- pour une carte de l'UNIL, vous devez remplir le formulaire suivant http://unil.ch/campuscard/files/live/sites/campuscard/files/pdf/CC_formulaire_etudiant%E2%80%93016.pdf

Remboursement des transports

Les étudiants du Master en théologie bénéficient de la dérogation suivante à la Directive 2017-2018 du Triangle Azur décidée par le Conseil des rectorats du 28 avril 2017 : Ils peuvent se faire rembourser leur trajet vers une université de leur choix (Genève ou Lausanne) indépendamment de leur université d'immatriculation. Durant un même semestre, seul les titres de transports à destination de l'université choisie peuvent être remboursés. Mise à part cette exception, les règles mises en place par la directive du Conseil des rectorats s'appliquent.

Vous serez remboursés au prix du demi-tarif CFF sur présentation de vos billets ou d'une copie de votre AG ainsi que d'un formulaire signé par un professeur attestant votre présence lors de ce cours. Des informations détaillées se trouvent sur le site du triangle AZUR : <https://www.triangle-azur.ch/mobilite/deplacements/>

Dates importantes

Semestre d'automne 2017

	UNIGE	UNIL
Journée de rentrée, accueil et informations, remise des diplômes UNIGE	18 sept.	
Jeûne fédéral (Férié)		18 sept.
Début des cours		19 sept.
Soirée d'ouverture		22 sept.
Dies academicus	13 oct.	
Inscription aux cours	22 sept. – 15 oct.	19 sept. – 15 oct.
Inscription aux examens	4 déc. – 17 déc.	19 sept. – 15 oct.
Semaine de lecture (semaine 8)		6 nov. – 10 nov.
Semaine intensive		18 déc. – 22 déc.
Fin des cours		22 déc.
Session d'examens de février	5 fév. – 9 fév.	22 jan. – 3 fév.

Semestre de printemps 2018

	UNIGE	UNIL
Début des cours		19 fév.
Inscription aux cours	23 fév. – 18 mars	19 fév. – 18 mars
Inscription aux examens	23 avr. – 6 mai	19 fév. – 18 mars
Vendredi Saint (Férié)		30 mars
Vacances de Pâques		2 – 6 avr.
Ascension (Férié)		10 mai
Pentecôte (Férié)		21 mai
Dies academicus		1 juin
Remise des diplômes UNIL		1 juin
Fin des cours		1 juin
Session d'examens de juillet	11 juin – 15 juin	11 juin – 23 juin
Inscription aux examens	2 juil. – 15 juil.	2 juil. – 29 juil.
Session d'examens de septembre	31 août – 7 sept.	27 août – 8 sept.

PLAN D'ÉTUDES

DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN THÉOLOGIE

Dans le présent plan d'études, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Généralités

Les études de maîtrise universitaire en théologie (ci-après MTh) constituent le second cursus de la formation de base en théologie. Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat universitaire en théologie (BTh) d'une Université suisse et aux porteurs d'un titre jugé équivalent.

Présentation du cursus

Le MTh propose des enseignements dans les sept branches constitutives des études en théologie protestante :

1. Ancien Testament / Bible hébraïque (AT)
2. Nouveau Testament (NT)
3. Histoire du christianisme (HC)
4. Théologie systématique (TS)
5. Éthique (Eth)
6. Théologie pratique (TP)
7. Sciences des religions (SR)

Le MTh en théologie est constitué de 90 ECTS d'enseignements et d'un mémoire de 30 ECTS. Les 90 ECTS d'enseignements sont organisés en 7 modules. Les 6 premiers modules, de 12 ECTS chacun, correspondent à 6 branches choisies par l'étudiant (branches A à F). Le 7^e module, de 18 ECTS, est constitué d'enseignements à option.

Liste des abréviations

C/S	Cours-séminaire
S	Séminaire
RPD	Recherche personnelle dirigée
E	Examen écrit
O	Examen oral
Vmn	Validation mixte (orale et écrite) notée

Plan d'études général

MTh : Master en Théologie		120
Branche A*		12
	Cours-Séminaire principal 1 dans la branche A (Vmn)	6
	Cours-Séminaire principal 2 dans la branche A (Vmn)	6
Branche B*		12
	Cours-Séminaire principal 1 dans la branche B (Vmn)	6
	Cours-Séminaire principal 2 dans la branche B (Vmn)	6
Branche C*		12
	Cours-Séminaire principal 1 dans la branche C (Vmn)	6
	Cours-Séminaire principal 2 dans la branche C (Vmn)	6
Branche D*		12
	Cours-Séminaire principal dans la branche D (Vmn)	6
	Recherche personnelle dirigée* dans la branche D (E ou O)	6
Branche E*		12
	Cours-Séminaire principal dans la branche E (Vmn)	6
	Recherche personnelle dirigée dans la branche E (E ou O)	6
Branche F*		12
	Cours-Séminaire principal dans la branche F (Vmn)	6
	Recherche personnelle dirigée dans la branche F (E ou O)	6
Options		18
<i>Au choix de l'étudiant, parmi une offre redéfinie chaque année et dans chaque branche.</i>	<i>Branche G**</i> (2 C/S ou C/S & RPD)	12
	Cours-Séminaire principal supplémentaire (Vmn)	6
	Recherche personnelle dirigée supplémentaire (E ou O)	6
	Enseignement (selon liste publiée par branche)	
	– Enseignement spécifique***	3
	– Cours de langue***	Selon
	– Semaine intensive***	3
	– Séminaire expérimental***	3
	– Conférence, colloque***	Selon
– Enseignement proposé dans un autre cursus, une autre faculté ou une autre université***	Selon	
Mémoire (dans une des branches A, B ou C)		30
	Mémoire de master**** (écrit + défense orale : note unique)	30

*Recherche personnelle dirigée (RPD)

** **Au choix** : Ancien Testament, Nouveau Testament, Histoire du christianisme, Théologie systématique, Éthique, Théologie pratique, Sciences des religions.

*** Le mode de validation est défini avant le début du semestre par les enseignants.

**** Le mémoire représente entre 150'000 et 240'000 signes, espaces et notes comprises (entre 50 et 80 pages) et résulte d'une recherche originale.

Enseignements et évaluations

L'étudiant doit se présenter à l'ensemble des évaluations requises pour l'obtention des 120 crédits ECTS prévus au plan d'études. La réussite du MTh est subordonnée à la réussite de ces évaluations. Une tolérance est toutefois accordée pour des évaluations en échec totalisant au maximum 9 crédits ECTS (voir Règlement d'études (RE) 18.7-8).

Parmi les enseignements, présentés ci-dessous par branche, l'étudiant choisit ses enseignements pour un total de 90 crédits en respectant la structure du plan d'études, à savoir :

- Dans trois modules (Branches A, B et C), il s'inscrira à deux Cours-Séminaires principaux.
 - Il rédigera son mémoire de master dans l'une de ces trois branches A, B ou C.
- Dans trois modules (Branches D, E ou F), il s'inscrira à un Cours-Séminaire principal et une recherche personnelle dirigée (RPD).
- Dans le cadre du septième module («Options»), il est possible d'ajouter une septième branche entière (Branche G).
 - Si deux Cours-Séminaires principaux ont été suivis dans le cadre de cette branche, le mémoire de master peut y être rédigé.

Chaque enseignement est évalué indépendamment. L'étudiant s'inscrit à chaque évaluation liée aux enseignements auxquels il est inscrit. Il présentera ses évaluations à la session de janvier / février pour des enseignements suivis au semestre d'automne, à la session de juin / juillet ou d'août / septembre pour des enseignements suivis au semestre de printemps.

L'étudiant s'inscrit aux enseignements choisis et aux évaluations correspondantes selon la procédure de sa Faculté d'inscription et de celle à laquelle est rattaché l'enseignement.

Une inscription ne peut être retirée ou modifiée sans juste motif (voir RE 16.3).

Particularités

Les enseignements du MTh sont de trois types :

- ***Les Cours-Séminaires principaux***

Dans chaque branche, chaque année, un C/S principal est dispensé en présence et à distance lors d'un même semestre. L'étudiant choisit, au début du semestre et pour chaque C/S indépendamment, le mode (en présence ou à distance) selon lequel il souhaite le suivre (voir RE 16.2).

En présence, le C/S principal est dispensé à raison de 3 heures par semaine. À distance, il est dispensé par e-learning (enregistrements de cours, enseignement-discussion en classe virtuelle, débats sur le forum, etc.).

La validation notée de ces enseignements se fait, au minimum, sur la base d'un travail écrit de 36'000 à 45'000 signes, espaces et notes comprises (12 à 15 pages) et d'une présentation orale.

En présence, la présentation orale se fait durant le semestre, lors d'une séance de séminaire. Le travail écrit peut être complété à la suite de la présentation orale, une version définitive de celui-ci doit être rendue au plus tard une semaine avant le début de la session d'examens. La validation est notée durant celle-ci.

A distance, une première version du travail est discutée sur un forum, la version finale est rendue au plus tard une semaine avant le début de la session d'examens pendant laquelle a lieu la défense orale. La validation est notée durant celle-ci. Cette validation qui a lieu lors de la session d'examens se fait de manière exceptionnelle à l'égard du RGE de l'UNIL, art. 21.

Le choix de suivre un C/S à distance implique la participation à des classes virtuelles (en principe toutes les deux semaines, en soirée) et la présence physique à la Faculté de rattachement de l'enseignement pour la défense orale de sa contribution.

- ***Les recherches personnelles dirigées***

Dans chaque branche, chaque année, une RPD est proposée durant le semestre au cours duquel n'est pas proposé de C/S principal dans cette branche et avec le responsable annoncé. Pour les RPD les étudiants en présence et à distance ne sont pas distingués.

La RPD est considérée comme un séminaire de recherche basé sur des contacts individuels entre l'étudiant et l'enseignant. Dans ce cadre, l'étudiant constituera un dossier de recherche, sous la conduite de l'enseignant responsable et selon les critères et le calendrier annoncés au début du semestre. La RPD est évaluée par un examen qui prend la forme, au choix de l'étudiant, d'un examen oral de 45 minutes ou d'un examen écrit de 4 heures. Le recours à certains documents durant l'examen doit être défini dans le dossier. L'examen a lieu dans la Faculté de rattachement du professeur responsable.

L'étudiant ne peut s'inscrire qu'à une seule RPD par branche. Pour s'y inscrire il doit avoir suivi au moins un cours-séminaire principal dans la branche concernée. Une dérogation à cette condition peut être accordée par la direction du partenariat, sur demande de l'étudiant et pour justes motifs.

- ***Les enseignements à option***

Chaque année, les professeurs de chaque branche publient une liste d'enseignements à option correspondant à une offre de 6 crédits ECTS au minimum. Cette liste est validée par la direction du partenariat. Elle peut comporter des enseignements dispensés dans d'autres Facultés ou Universités. En principe, les enseignements à option sont proposés uniquement en présence.

PROGRAMME DES COURS

Ancien Testament / Bible hébraïque

Jean-Daniel Macchi, po	UNIGE	jean-daniel.macchi@unige.ch
Chen Bergot, as	UNIGE	chen.bergot@unige.ch
Thomas Römer, po	UNIL	thomas.romer@unil.ch
Michaël Bürki, as	UNIL	michael.burki@unil.ch
Alain Bühlmann, mer	UNIL	alain.buehlmann@unil.ch
Albert Frey	UNIL	albert.frey@unil.ch
Jürg Hutzli, cc	UNIL	jurg.hutzli@unil.ch

6MAT1 Dès la première année de Cyrus

Jean-Daniel Macchi, po

- **Cours Séminaire principal**
- Semestre d'automne 2017
- Lundi, 9h15-12h, UNIGE, Uni Philosophes, PHIL 211
- 6 crédits ECTS
- **Ce cours est disponible à distance (code 6MAT2)**

Ce séminaire interroge la façon dont les livres d'Esdras et de Néhémie présentent la période de rétablissement de la société judéenne à Jérusalem durant la période perse. On étudiera notamment le thème du rétablissement du culte et de la reconstruction du Temple, les questions liées aux relations avec les autres peuples et à la citoyenneté, la façon dont sont présentés différents type de rituels (Torah, Shabbat, culte) ainsi que les questions liées au droit impérial et social.

Objectif : opérer l'analyse historique des livres d'Esdras-Néhémie et s'interroger sur les enjeux sociaux et religieux qu'ont affrontés les communautés judéennes aux périodes de productions de ces ouvrages.

Conditions d'obtention des crédits : Validation mixte (orale et écrite) notée

Bibliographie : B. Becking, *Ezra, Nehemiah, and the Construction of Early Jewish Identity* (FAT 80), Tübingen, Mohr Siebeck, 2011 ; T. C. Eskenazi, «Imagining the Other in the Construction of Judahite Identity in Ezra-Nehemiah», dans : *Imagining the Other and Constructing Israelite Identity in the Early Second Temple Period, Library of Hebrew Bible/Old Testament Studies* (LHB.OTS 456), London et al., Bloomsbury, 2014, p. 230-256 ; L. S. Fried, *Ezra. A Commentary*, Sheffield, Sheffield Phoenix Press, 2015 ; Gary N. Knoppers, «Ethnicity, Genealogy, Geography, and Change: The Judean Communities of Babylon and Jerusalem in the Story of Ezra», dans : *Community Identity in Judean Historiography, Biblical and Comparative Perspectives*, Winona Lake, Indiana, Eisenbrauns, 2009, p. 147-171 ; J. Pakkala, *Ezra the scribe : the development of Ezra 7-10 and Nehemiah 8* (BZAW 347), Berlin, W. de Gruyter, 2004 ; K.-D. Schunck, *Nehemiah* (BK.AT), Neukirchen-Vluyn, 2009 ; J. L. Wright, *Rebuilding Identity. The Nehemiah-Memoir and its Earliest Readers* (BZAW 348), Berlin / New York, Walter de Gruyter, 2004 ; H. G. M. Williamson, *Ezra, Nehemiah* (WBC 16), Waco, Word Book, 1985.

6_MAT3 Recherche personnelle dirigée en Ancien Testament / Bible hébraïque

Thomas Römer, po

- Semestre de printemps 2018
- 6 crédits ECTS

Thèmes à choix : Le Pentateuque ; l'histoire deutéronomiste ; la Bible et l'archéologie ; l'anthropologie biblique

Conditions d'obtention des crédits : Au choix de l'étudiant : examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes.

6_MAT41 Hébreu épigraphique

Alain Buehlmann, mer

- Semestre de printemps 2018
- Mardi, 10h15-12h, UNIL, Anthropole
- 3 crédits ECTS

Le cours porte sur tout le corpus des textes épigraphiques de l'ancien Israël et de l'ancienne Judée (env. 350 pièces en paléo-hébreu).

Objectif : Acquérir les compétences pour lire, déchiffrer et traduire des textes épigraphiques (ostraca, lettres administratives, bulles, etc.). Il s'agira aussi de se familiariser avec des paroles concrètes liées à des activités concrètes (comptes provisionnels, affaires juridiques, amulettes, etc.).

Conditions d'obtention des crédits : Présentation orale, rendu à l'écrit.

Bibliographie : A. Lemaire, *Inscriptions hébraïques. Tome I. Les ostraca* (LAPO, Cerf, Paris), 1977; D. Pardee, *Handbook of Ancient Hebrew Letters. A Study Edition* (SBL 15, Sources for Biblical Study, Scholars Press, Chico), 1982; J. Renz, *Handbuch der Althebräischen Epigraphik. Band III. Texte und Tafeln* (DB, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt), 1995; S. L. Gogel, *A Grammar of Epigraphic Hebrew* (SBL 23, Resources for Biblical Hebrew, Scholars Press, Atlanta), 1998.

6_MAT42 Initiation à la langue et la littérature syriaques I

Albert FREY, cc

- Semestre d'automne 2017 et de printemps 2018
- Mardi, 15h15-17h, tous les quinze jours, UNIL, Anthropole
- 6 crédits ECTS

Dialecte araméen d'Edesse (actuellement Urfa en Turquie) devenu langue savante grâce à une abondante littérature chrétienne, le Syriaque est la langue – littéraire et liturgique – des chrétiens des provinces orientales de l'empire romain et de ceux de l'empire perse. Pour les théologiens, le syriaque est important à cause des traductions fort anciennes de la bible (critique textuelle) et de la littérature théologique aussi bien originale (Aphrate, Ephrem) que de

traductions (œuvres perdues dans l'original mais conservées en Syriaque). Les historiens et philologues s'y intéressent parce qu'ils y trouvent le chaînon manquant dans la transmission du savoir de l'antiquité (traduction des œuvres philosophiques et scientifiques du grec en syriaque, puis en arabe et enfin en latin).

Objectif : Apprentissage des bases de la langue.

Conditions d'obtention des crédits : Assistance au cours, travail d'analyse, examen oral.

Bibliographie : L. Costaz, *Grammaire syriaque*, 5^e éd., Beyrouth, 2003.

6_MAT43 Initiation à la langue et la littérature syriaques II

Albert FREY, cc

- Semestre d'automne 2017 et de printemps 2018
- Mardi, 13h15-15h, tous les quinze jours, UNIL, Anthropole
- 6 crédits ECTS

Objectif : Lecture autonome de textes de difficulté moyenne.

Conditions d'obtention des crédits : Assistance au cours, travail d'analyse, examen oral.

Bibliographie : L. Costaz, *Grammaire syriaque*, 5^e éd., Beyrouth, 2003.

6MAT44 Araméen

Jürg HUTZLI, cc

- Semestre d'automne 2017 et de printemps 2018
- Vendredi, 13h15-15h, UNIGE, Uni Bastions, B 001B
- Exceptions : 03.11.17, 15.12.17, 14.04.18 et 18.05.18, Uni Bastions, B 015
- 6 crédits ECTS

L'araméen, comme l'hébreu une langue nord-ouest sémitique, est attesté depuis le IX^e s. av. J.-C. dans les régions de la Syrie actuelle et ses alentours. Dès le VII^e s. av. J.-C., l'araméen devient une langue internationale dans les empires néo-assyrien, néo-babylonien et perse. Aux époques perse et hellénistique la langue est employée de plus en plus par les juifs de la diaspora et de la Palestine ; ce fait est illustré, entre autres, par les documents de la colonie juive d'Eléphantine, par les parties araméennes des livres bibliques Daniel et Esdras et par les manuscrits araméens de la mer Morte. Au cours du temps, la langue évolue et se divise dans des idiomes régionaux. Dans le Judaïsme, l'araméen garde son importance en tant que langue des Targumim (traductions araméennes des livres bibliques) et du Talmud.

L'étude des inscriptions en araméen ancien peut éclairer certains textes de l'Ancien Testament ainsi que l'arrière-plan historique de ces derniers. Les documents d'Eléphantine et les manuscrits araméens de la mer Morte fournissent des aperçus étonnants sur la vie quotidienne et religieuse des juifs de ces époques qui est souvent en désaccord avec l'image transmise par la Bible hébraïque.

Objectifs : Apprentissage approfondi de l'araméen (grammaire, vocabulaire) et traduction de textes (inscriptions et documents en araméen ancien, textes écrits en araméen de l'empire, Targumim, Talmud).

Conditions d'obtention des crédits : Participation au cours, réalisation des exercices, présentation orale et écrite d'une traduction personnelle.

Bibliographie : F. Rosenthal, *Grammaire d'araméen biblique. Traduit par Paul Hébert*, Paris, Beauchesne, 1988 ; T. Muraoka / B. Porten, *A Grammar of Egyptian Aramaic* (Handbuch der Orientalistik I/32.), Leyde, Brill, 2e éd., 2003 ; D. Schwiderski, *Die alt- und reichsaramäischen Inschriften = The Old and Imperial Aramaic Inscriptions (I-II)* (FoSub 2 and 4), Berlin / New York, De Gruyter, 2004-2008 ; J.M. Lindenberger, *Ancient Aramaic and Hebrew Letters* (Writings from the Ancient World 14), Atlanta, Society of Biblical Literature, 2e éd. 2003 ; U. Schlatter-Rieser, *Textes araméens de la mer Morte. Édition bilingue, vocalisée et commentée* (Langues et cultures anciennes 5), Bruxelles, Éditions Safran, 2005.

Nouveau Testament

Andreas Dettwiler, po	UNIGE	andreas.dettwiler@unige.ch
Luc Bulundwe, as	UNIGE	luc.bulundwe@unige.ch
Simon Buttica, past	UNIL	simon.buttica@unil.ch
Priscille Marschall, as	UNIL	priscille.marschall@unil.ch

6MNT1 L'évangile de Marc

Andreas Dettwiler, po

- **Cours Séminaire principal**
- Semestre de printemps 2018
- Jeudi, 9h15-12h, UNIGE, Uni Philosophes, PHIL 102
- 6 crédits ECTS
- **Ce cours est disponible à distance (code 6MNT2)**

Depuis le travail influent de William Wrede sur le « secret messianique » (1901), la recherche a longtemps compris l'évangile de Marc sous cette perspective. Dans la recherche contemporaine pourtant, ce paradigme de lecture a été soit complètement abandonné, soit profondément modifié. D'autres travaux donnent aujourd'hui le ton et témoignent de la grande pluralité des approches : analyses de la compréhension de la foi (Söding), de la « suivance » et de l'eschatologie (Breytenbach), de Dieu (Guttenberger) et du Christ (du Toit, etc.) ainsi que du langage mythique (Klumbies), approches narratives et pragmatiques (Kingsbury, Bourquin, Struthers Malbon, etc.), mais aussi lectures politiques et anthropologiques qui essaient de situer le deuxième évangile dans le contexte culturel et politique de l'Empire romain, dans le but de comprendre Mc comme un véritable « anti-évangile » contre les empereurs flaviens (Ebner, Roskam, Winn, en partie aussi Guttenberger). Le séminaire proposera un parcours exégétique

à travers quelques passages clef de Mc et parallèlement une évaluation des grandes options interprétatives de cet évangile, notamment de sa possible lecture « politique ».

Objectif : Approfondir les compétences du savoir-faire exégétique ; se familiariser avec l'histoire de la recherche récente sur l'évangile de Marc ; acquérir des connaissances approfondies de l'évangile de Marc ; être en mesure de saisir le profil littéraire, historique et théologique de Marc.

Conditions d'obtention des crédits : Validation mixte (orale et écrite) notée

Bibliographie : Camille Focant, *L'évangile selon Marc* (CB.NT 2), Paris, Cerf, 2004 ; William R. Telford, *The Theology of the Gospel of Mark* (New Testament Theology), Cambridge, University Press, 1999

6_MNT3 Recherche personnelle dirigée en Nouveau Testament

Simon Buttica, past

- Semestre d'automne 2017
- 6 crédits ECTS

Sujet à définir parmi les thèmes suivants : Les images d'Israël dans le Nouveau Testament ou le rapport judaïsme-christianisme au 1er siècle ; l'école paulinienne: histoire et évaluation de l'hypothèse ; la prédication jésuanique du Royaume ; Luc et l'historiographie ancienne

Conditions d'obtention des crédits : Au choix de l'étudiant : examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes.

6MNT41 Le corpus lucanien (Luc-Actes) et l'historiographie ancienne : quels rapports ?

Andreas Dettwiler, po ; Simon Buttica, past ; Luc Devillers, po

- 14 et 15 septembre 2017 (Université de Fribourg)
- 3 crédits ECTS

Ce colloque international de recherche se propose de sonder les ressources littéraires et idéologiques, notamment issues de la tradition historiographique antique, dont l'auteur lucanien s'est inspiré pour composer son diptyque à Théophile (Luc-Actes). Ce sera également l'occasion de reprendre à nouveaux frais différents dossiers très disputés de l'exégèse lucanienne, à l'instar du genre de cette œuvre double, de son projet littéraire et idéologique, de son auditoire, voire de sa datation.

Objectif : Découvrir les dernières hypothèses de la recherche concernant le projet littéraire et idéologique de Luc-Actes ; Reprendre la question débattue de son genre littéraire (monographie historique, biographie, roman, etc.) ; Sonder les ressources littéraires (grecques, juives et romaines) exploitées par l'auteur lucanien, en particulier ses parentés avec les œuvres historiographiques de l'Antiquité ; Rouvrir le dossier méthodologique et épistémologique de l'écriture historique et du travail de mémoire (Ricoeur ; Halbwachs ; Assmann ; etc.)

Conditions d'obtention des crédits : participation intégrale au colloque ; compte rendu critique du colloque (brève synthèse d'ensemble ; résumé de 2 contributions et évaluation critique de ces dernières ; bilan personnel, notamment des découvertes et acquisitions faites en termes de contenu et de méthodes).

Bibliographie : Jörg Frey et al. (éds), *Die Apostelgeschichte im Kontext antiker und frühchristlicher Historiographie* (BZNW 162), Berlin/New York, de Gruyter, 2009.

6_MNT42 Titre à venir

NN

- Semestre de printemps 2018
- 3 crédits ECTS

Histoire du christianisme

Michel Grandjean, po	UNIGE	michel.grandjean @unige.ch
Sandrine Landeau, as	UNIGE	sandrine.landeau@unige.ch
Frédéric Amsler, po	UNIL	frederic.amsler@unil.ch
NN, as	UNIL	
Nadia TOGNI, ce	UNIGE	nadia.togni@unige.ch
Maria-Cristina Pitassi, po	UNIGE-IHR	maria-cristina.pitassi@unige.ch
Daniela Solfaroli, pas	UNIGE-IHR	daniela.solfaroli@unige.ch

6_MHC1 Comment a-t-on écrit l'histoire du christianisme. L'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée

Frédéric Amsler, po

- **Cours Séminaire principal**
- Semestre d'automne 2017
- Mercredi, 9h15-12h, UNIL, Anthropole
- 6 crédits ECTS
- **Ce cours est disponible à distance (code 6_MHC2)**

Le cours examinera les procédés historiographiques mis en œuvre par Eusèbe de Césarée. Il tentera non seulement de comprendre comment est née l'historiographie chrétienne à partir du double héritage du judaïsme et de l'hellénisme, mais encore de dégager l'originalité de l'Histoire ecclésiastique dans sa structure, ses prises de position historiographiques, politiques et théologiques. Il s'agira de se demander, par exemple, à quel genre d'événements, de documents, de pratiques, etc. l'auteur s'intéresse ou non, comment il construit l'identité du groupe auquel

il appartient et comment il traite ceux qui n'en font pas partie, enfin avec quelle notion de causalité et avec quelle conception de l'histoire il travaille.

Objectif : Développer la capacité de compréhension du projet littéraire et des présupposés idéologiques d'un texte complexe comme l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée, à la lumière de ce qu'on peut savoir par ailleurs du christianisme des premiers siècles ; développer la capacité d'analyse du traitement des sources opéré par l'auteur.

Conditions d'obtention des crédits : Validation mixte (orale et écrite) notée.

Bibliographie : EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique. Texte grec, traduction et annotation par G. BARDY*, 3 vol. (Sources Chrétiennes 31.41.55), Paris, Cerf, 1952-1958. (Multiples réimpressions. Introduction et index par G. BARDY et P. PÉRICHON, Paris, Cerf, 1960 (Sources Chrétiennes 73) ; EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique. Commentaire, t. 1, Etudes d'introduction, sous la dir. de S. MORLET, L. PERRONE* (Anagôgê 6), Paris, Les Belles Lettres/Cerf, 2012 ; INGLEBERT, Hervé, *Les Romains chrétiens face à l'histoire de Rome. Histoire, christianisme et romanités en Occident dans l'Antiquité tardive (IIIe-Ve siècles)* (Collection des Etudes Augustiniennes. Série Antiquité 145, Paris, 1996 ; CROKE, B., EMMETT, A. M., « Historiography in Late Antiquity. An Overview », dans *History and Historians in Late Antiquity*, B. CROKE, A. M. EMMETT, Sydney 1983, p. 1-12.

6MHC3 Recherche personnelle dirigée en histoire du christianisme

Michel Grandjean, po

- Semestre de printemps 2018
- 6 crédits ECTS

Thèmes à choix : théologie et droits humains (notamment : égalité des sexes) ; Bonaventure ; justification / sanctification chez les réformateurs du 16e siècle

Conditions d'obtention des crédits : Au choix de l'étudiant : examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes.

6MHC41 Lecture cursive de textes chrétiens : Latin chrétien

Nadia TOGNI, ce

- Annuel
- Automne : Lundi, 13h15-14h, Uni Bastions, B 001B
- Printemps : Mercredi, 14h15-15h, Uni Bastions, B 015
- 3 crédits ECTS
- Ce cours est ouvert aux étudiants de Bachelor

Lecture de textes théologiques de l'Antiquité et du Moyen Age.

Objectif : Stimuler le plaisir de la lecture latine.

Conditions d'obtention des crédits : Participation régulière, préparation des textes d'une séance à l'autre.

6MHC42 Le Glaive de la Parole. La violence verbale et ses usages dans le discours religieux à l'époque de la Réforme

Daniela Solfaroli Camillocci, pas

- Semestre d'automne 2017
- Lundi, 16h15-18h, UNIGE, B307
- 3 crédits ECTS

6MHC43 Semaine intensive de l'institut d'histoire de la Réformation (IHR)

- Semestre de printemps 2018
- 5 jours intensifs début juin 2018, programme et dates à venir sur le site de l'IHR
- 3 crédits ECTS
- Cet enseignement n'est disponible que pour des étudiants ayant déjà validé 6 crédits de niveau Master en histoire du christianisme.

Théologie systématique

Hans-Christoph Askani, po	UNIGE	hans-christoph.askani@unige.ch
Janique Perrin, as	UNIGE	janique.perrin@unige.ch
Christophe Chalamet, pas	UNIGE	christophe.chalamet@unige.ch
Elio Jaillet, as	UNIGE	elio.jaillet@unige.ch

6MTS1 La foi et l'humour

Hans-Christoph ASKANI, po

- **Cours Séminaire principal**
- Semestre de printemps 2018
- Cours-séminaire donné en deux parties :
 - Séminaire : Mercredi, 15h15-17h, Uni Bastions, B 001B
 - Cours : Mercredi 18h15-20h, Uni Philosophes, Phil 201
- 6 crédits ECTS
- **Ce cours est disponible à distance (code 6MTS2)**

Le fait que dans les Évangiles et les épîtres du Nouveau Testament on ne parle jamais d'un Jésus qui rit, ne doit pas nous préoccuper – en tout cas pas pour Jésus. Que l'on ait cependant, dans l'histoire de la théologie (Jean Chrysostome, Saint Augustin, Bernard de Clairvaux, etc.) cru devoir en tirer des conséquences en proclamant que rire ne serait pas digne d'un bon chrétien, mérite notre attention et même une réflexion théologique. Est-ce que la foi –

incontestablement une affaire sérieuse – serait hostile à la légèreté de l’humour et du rire, ou est-ce qu’une certaine affinité existerait peut-être entre l’humour et la foi ?

Le cours-séminaire va approfondir ces questions, il s’intéressera au phénomène anthropologique du rire (et du pleurer), à la différence entre ironie, sarcasme et humour, et au sens de l’humour en tant qu’attitude qui se laisse impressionner mais pas écraser par le sérieux de la vie. – Comme la foi aussi, à sa manière. Le séminaire est organisé en lien avec un cours public qui portera sur le même sujet.

Conditions d’obtention des crédits : Validation mixte (orale et écrite) notée.

Bibliographie : K. Barth, *Introduction à la théologie évangélique*, Genève, Labor et Fides, 1962 ; P. Bühler, « Foi et humour : une petite dramaturgie de la foi chrétienne », *Bulletin du CPE*, no. 3, 1976 ; S. Freud, « L’humour », in *Œuvres complètes, vol 18*, Paris, PUF, 2015, p. 133ss. ; S. Freud, *Le mot d’esprit et sa relation à l’inconscient*, Paris, Gallimard, 2006 ; S. Kierkegaard, *Post-Scriptum aux Miettes philosophiques*, trad. P. Petit, Paris, Gallimard, 1949 ; H. Plessner, *Le rire et le pleurer : une étude des limites du comportement humains*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l’homme, 1995.

6MTS3 Recherche personnelle dirigée en théologie systématique

Christophe CHALAMET, pas

- Semestre d’automne 2017
- 6 crédits ECTS

Thèmes à choix : Doctrine de Dieu ; Anthropologie théologique ; Christologie ; Théologie et musique.

Conditions d’obtention des crédits : Au choix de l’étudiant : examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes.

6MTS41 L’anthropologie de Luther. Perspectives protestantes et orthodoxes

Christophe CHALAMET, pas

- Semestre d’automne 2017
- Colloque international du 7 au 8 décembre 2017 (UNIGE et Institut d’études supérieures en théologie orthodoxe, Chambésy)
- 3 crédits ECTS

Divers aspects de l’anthropologie théologique de Luther ont donné lieu, dès le 16e siècle, à des débats entre protestants et orthodoxes. Qu’en est-il aujourd’hui ? Comment se présente le débat entre théologies protestantes et orthodoxe en matière d’anthropologie ? Avec la participation de deux délégations (protestante et orthodoxe), dont Jean Zizioulas, Kallistos Ware, Beate Bengard, John Behr, Aristotle Papanikolaou, Henning Theissen, Tamara Grdzeldze et Marc Vial.

Objectif : Mieux cerner les débats entre protestantisme et orthodoxie à propos de l’anthropologie de Luther

Conditions d'obtention des crédits : Rédaction d'un compte rendu critique sur le colloque dans lequel l'étudiant-e choisit de discuter plus particulièrement l'une des interventions

6BID2 **Quelles spiritualités protestantes pour aujourd'hui ?**

Elisabeth Parmentier, po ; François Dermange, po ; Christophe Chalamet, pas

- Semestre d'automne 2017
- Semaine intensive interdisciplinaire du 18 au 22 décembre 2017
- 3 crédits ECTS
- Cet enseignement peut être validé en théologie systématique ou en théologie pratique

Cet enseignement permettra de prendre connaissance des fondements théologiques de la Réforme ainsi que d'analyser la réalité des pratiques actuelles et les déplacements théologiques.

Objectif : Compréhension des éléments caractéristiques dans la spiritualité réformatrice.

Conditions d'obtention des crédits : travail écrit

Ethique

François Dermange, po	UNIGE	francois.dermange@unige.ch
Kevin Buton, as	UNIGE	
Ghislain Waterlot, po,	UNIGE	ghislain.waterlot@unige.ch
Hanna Lüthi, as	UNIGE	hanna.woodhead@unige.ch
Sarah Stewart-Kroeker, past	UNIGE	sarah.stewart-kroeker@unige.ch
NN, as	UNIGE	
Mariel Mazzocco, csI	UNIGE	mariel.mazzocco@unige.ch

6MET1 **L'éthique politique de Jeffrey Stout**

Sarah STEWART-KROEKER, past

- **Cours Séminaire principal**
- Semestre d'automne 2017
- Jeudi, 9h15-12h, Uni Philosophes, Phil 102
- 6 crédits ECTS
- **Ce cours est disponible à distance (code 6MET2)**

Dans ce parcours de l'œuvre de Jeffrey Stout, nous examinerons son éthique politique, qui se centre sur la possibilité du discours éthique dans un contexte pluraliste. Influencé par le philosophe américain Richard Rorty et en dialogue critique avec le philosophe Alisdair MacIntyre et le théologien Stanley Hauerwas, il tente de fonder une base démocratique pour

un discours éthique et politique à travers les différences religieuses, théologiques, et philosophiques. Nous examinerons à la fois sa philosophie morale et ses échanges sur la place de la religion dans la vie politique.

Objectif : Découvrir l'œuvre de Jeffrey Stout, éthicien et professeur de religion à Princeton University, à travers sa pensée politique et en vue des enjeux théologiques.

Conditions d'obtention des crédits : Validation mixte (orale et écrite) notée.

Bibliographie : *Ethics After Babel* (1989 ; 2001), *Democracy and Tradition* (2003), « Religion Unbound: Ideals and Powers from Cicero to King » (Gifford Lectures, 2017).

6MET3 Recherche personnelle dirigée en éthique

François DERMANGE, po

- Semestre de printemps 2018
- 6 crédits ECTS

Le sujet, au choix de l'étudiant, pourra porter sur une question d'éthique fondamentale ou appliquée, en lien ou non avec l'actualité.

Objectif : Mener un projet de recherche de façon autonome ; pouvoir se situer dans un débat académique et proposer une argumentation qui y contribue.

Conditions d'obtention des crédits : Au choix de l'étudiant : examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes.

6MET41 Que dire en bioéthique aujourd'hui ? Perspectives catholiques

Marie-Jo THIEL (*UNISTRA*), Françoise NIESSEN et Thierry COLLAUD (*UNIFR*) et al.

- Semestre d'automne 2017
- Mercredi, 18h15-20h, Uni Philosophes, Phil 201
- 3 crédits ECTS

Ce cours d'éthique théologique en bioéthique propose de faire découvrir comment les questions éthiques soulevées par les développements vertigineux de la bio-médecine appellent un discernement qui s'appuie d'abord sur une analyse précise de situations souvent complexes et de leurs enjeux au niveau des personnes et de la société.

Objectif : Les différents enseignants chercheront à montrer comment la foi chrétienne, telle qu'elle est vécue et pensée dans l'Eglise catholique, peut contribuer à la réflexion et à des décisions responsables : elle vise à honorer la dignité de tout être humain confronté à la maladie, à la souffrance et à la mort en promouvant une éthique de la gradualité et de l'hospitalité.

Conditions d'obtention des crédits : travail écrit.

6MET42 Madame Guyon (1648-1717). Mystique et politique à la Cour de Versailles

Ghislain WATERLOT, po, et Mariel MAZZOCCO, csI

- Semestre d'automne 2017
- Colloque international du 23 au 25 novembre 2017 (voir programme sur le site web)
- 3 crédits ECTS

Jeanne-Marie Bouvier de la Motte (1648-1717), mieux connue sous le nom de Madame Guyon, demeure encore aujourd'hui l'une des figures parmi les plus singulières de l'histoire religieuse. Femme, laïque, écrivaine et mystique sous le règne du Roi Soleil, cette « célèbre inconnue » a fait preuve d'une indépendance intellectuelle inouïe pour l'époque, revendiquant avec passion une liberté d'expression à plusieurs niveaux, autant dans sa vie littéraire et spirituelle que dans sa vie publique et sociale, voire « politique ». Trois axes seront pris en compte afin de faire ressortir l'originalité de l'œuvre de Madame Guyon et de susciter un questionnement sur les enjeux spirituels, éthiques et politiques de sa pensée : vie active et vie contemplative ; politique, éthique et mystique sous Louis XIV ; réception et influence de l'œuvre de Mme Guyon.

Objectif : Colloque international réunissant des historiens, théologiens, littéraires et philosophes, organisé à l'occasion de la célébration du tricentenaire de la mort de Madame Guyon, afin de poser à nouveaux frais la question de l'œuvre mystique de cette figure parfois déroutante du Grand Siècle et de débattre sur les implications sociales et politiques de sa pensée et de son action, qui dépassent le cadre théologique de la querelle sur le Quiétisme. Nous nous proposons en particulier de faire interagir la doctrine de Madame Guyon avec le contexte spirituel, politique et culturel de l'Ancien Régime. Cette approche pourrait permettre de mieux saisir la circularité entre action et prière, vie sociale et vie mystique au cœur du parcours de cette femme qui fut également un personnage public suscitant à la fois la défiance et l'admiration, notamment à la Cour de Versailles.

Bibliographie : *La Vie par elle-même et autres écrits biographiques, édition critique avec introduction et notes de Dominique Tronc*, Paris, H. Champion, 2001, 1163 p. *Madame Guyon. La passion de croire. Textes choisis par M.-L. Gondal*, Paris, Nouvelle Cité, 1990, 239 p. Françoise Mallet-Joris, *Jeanne Guyon*, Paris, Flammarion, 1978, 587 p. Jad Hatem, *Amour pur et vitesse chez Madame Guyon et Kleist*, Paris, Éd. du Cygne, 2010. *Louis Cagnet : Crépuscule des Mystiques* (Paris : Desclée, 1958, 1991²) Henri Delacroix, *Études d'histoire et de psychologie du mysticisme. Les grands mystiques chrétiens*, Paris, Alcan, 1908, 1938² (sous le titre *Les grands mystiques chrétiens*), spécialement p. 118 à 307.

6MET43 La responsabilité : quel sens ?

Divers intervenants de l'Université catholique de Lyon
(responsable administratif : François DERMANGE)

- Semestre de printemps 2017
- Jeudi, 16h15-18h, Uni Bastions, B 012
- 3 crédits ECTS

Cours d'éthique transversale : Le thème de la responsabilité traverse de nombreuses disciplines – du droit à la sociologie, de l'éthique au management. Peut-on s'entendre sur sa définition ? Qui en est le sujet ? De qui est-on responsable ? Devant qui ? Quels en sont les enjeux pour les questions d'éthique pratiques ?

Théologie pratique

Elisabeth Parmentier, po	UNIGE	elisabeth.gangloffparmentier@unige.ch
Lauriane Savoy, as	UNIGE	lauriane.savoy@unige.ch
Olivier Bauer, po	UNIL	olivier.bauer@unil.ch
Philippe Zannelli, as	UNIL	philippe.zannelli@unil.ch

6_MTP1 Cinq siècles de théologie protestante en Suisse romande

Olivier BAUER, po

- **Cours Séminaire principal**
- Semestre de printemps 2018
- Mercredi 9h15-12h, UNIL Anthropole
- 6 crédits ECTS
- **Ce cours est disponible à distance (code 6_MTP2)**

À l'occasion du 500ème anniversaire de la Réforme, le cours vise à faire le point sur l'histoire et l'actualité de la théologie pratique en Suisse romande, de Pierre Viret à Lytta Basset en passant par Alexandre Vinet et peut-être un peu avant et peut-être un peu après.

Objectif : Connaître les grandes personnes ; les grands gestes ; les grandes dates ; les grands lieux ; les grands textes ; les grands mouvements ; les grandes œuvres ; et les grosses casseroles de cinq siècles de théologie pratique protestante en Suisse romande

Bibliographie : Vischer, L., Schenker, L., & Dellsperger, R. (2000). *Histoire du christianisme en Suisse : une perspective œcuménique*. Genève ; Fribourg (Suisse) : Labor et Fides ; Saint-Paul.

6MTP3 Recherche personnelle dirigée en théologie pratique

Elisabeth Gangloff-Parmentier, po

- Semestre d'automne 2017
- 6 crédits ECTS

Un sujet personnel est à proposer par l'étudiant parmi les champs ci-dessous ou en rapport avec un lieu d'intérêt ou d'engagement.

Thèmes à choix : Culte et culture ; Liturgies ; Nouvelles formes d'Eglises ; Transmission de la foi ; Identité des Eglises de la Réforme

Conditions d'obtention des crédits : Au choix de l'étudiant : examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes.

6BID2 Quelles spiritualités protestantes pour aujourd'hui ?

Elisabeth Parmentier, po ; François Dermange, po ; Christophe Chalamet, pas

- Semestre d'automne 2017
- Semaine intensive interdisciplinaire du 18 au 22 décembre 2017
- 3 crédits ECTS
- Cet enseignement peut être validé en théologie systématique ou en théologie pratique

Cet enseignement permettra de prendre connaissance des fondements théologiques de la Réforme ainsi que d'analyser la réalité des pratiques actuelles et les déplacements théologiques.

Objectif : Compréhension des éléments caractéristiques dans la spiritualité réformatrice.

Conditions d'obtention des crédits : travail écrit

6MTP41 Prêcher aujourd'hui : théologies et pratiques

Elisabeth Gangloff-Parmentier, po

- Semestre de printemps 2018
- Jeudi 13h15-15h, Uni Bastions, B 012
- 3 crédits ECTS

Introduction à la théologie de la prédication et travaux pratiques.

Objectif : Apprentissage de la prédication

Bibliographie : Michel Deneken, Elisabeth Parmentier, *Pourquoi prêcher. Plaidoyers catholique et protestant pour la prédication*, Genève, Labor et Fides, 2009 ; Thomas Long, *Pratiques de la prédication. Positionnements, élaborations, expériences*, Genève, Labor et Fides, 2009.

Conditions d'obtention des crédits : travail personnel.

Jörg Stolz, po

UNIL

joerg.stolz@unil.ch

Dominique Jaillard, po

UNIGE

dominique.jaillard@unige.ch

6_MSR1 La pratique des « Méthodes Mixtes ».
Comment intégrer l'analyse de données qualitatives et quantitatives.
Recherches qualitatives et quantitatives en théologie pratique

Jörg STOLZ, po

- **Cours Séminaire principal**
- Semestre d'automne 2017
- Cours-séminaire donné en deux parties :
 - Atelier : Mercredi, 14h15-15h, UNIL
 - Séminaire : Mercredi 15h15-17h, UNIL
- 6 crédits ECTS
- **Ce cours est disponible à distance (code 6_MSR2)**

Les « Méthodes Mixtes » sont à la mode. De plus en plus de chercheurs et chercheuses essaient de combiner les données qualitatives et quantitatives. Or, dans la pratique, beaucoup de projets en « Méthodes Mixtes » rencontrent de grands problèmes d'intégration des données ; la littérature méthodologique n'est souvent pas d'une grande aide.

Dans ce cours-séminaire, qui est également enseigné dans différents pays dans des « summer schools », nous regardons la pratique des mixed méthodes à l'aide d'exemples concrets. Les étudiants font connaissance avec les principaux problèmes et stratégies en « Méthodes Mixtes » : quelles sont les questions centrales, les plans de recherche, les techniques d'échantillonnage, d'analyse (triangulation) et de validations utilisées ? Le cours, interactif, s'appuie sur une multitude d'exemples de recherches en « Méthodes Mixtes » pour illustrer ses propos. Les logiciels utilisés sont le SPSS et le MAXQDA.

En accompagnement du séminaire commun avec les étudiants en sciences des religions, un atelier spécifiquement destiné aux théologiens est prévu afin de mettre en perspective la matière avec les reste de leur cursus.

Objectif : Les étudiant-e-s apprennent la pratique de l'intégration de données qualitatives et quantitatives. Ils évaluent les possibilités d'utiliser ces méthodes dans d'autres domaines de la théologie (notamment en théologie pratique).

Bibliographie : Kelle U. (2007) *Die Integration qualitativer und quantitativer Methoden in der empirischen Sozialforschung. Theoretische Grundlagen und methodologische Konzepte*, Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften ; Stolz J. (2016) *Opening the black box. How the study of social mechanisms can benefit from the use of explanatory mixed methods*. *Analyse & Kritik* 37: forthcoming ; Stolz, Jörg, 2017: *Milieus and Mixed Methods. Describing and Explaining Religion and Secularity in Switzerland*. *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* forthcoming: S.

6MSR3 Recherche personnelle dirigée en sciences des religions

Dominique JAILLARD, po

- Semestre de printemps 2018
- 6 crédits ECTS

Thèmes à choix : Epistémologie de la catégorie « sacrifice ». Approches comparées des pratiques ; « Ce que construisent les rites ». Pratiques et enjeux ; L'emprise des dieux. Rites et possession.

Conditions d'obtention des crédits : Au choix de l'étudiant : examen écrit de 4 heures ou oral de 45 minutes.

Remarque : En parallèle à la recherche personnelle dirigée, il peut être intéressant de suivre le séminaire « Anthropologie comparée des polythéismes » du professeur Jaillard (32H4341), les mardis de 16h15 à 18h à Genève (B 112). Ce séminaire, tout en enrichissant la recherche personnelle dirigée peut être validé à 3 crédits (pour un semestre) ou à 6 crédits (pour le cours annuel) dans le cadre du module d'option. Plus d'information sur ce séminaire sont disponible sur le programme des cours en ligne de la Faculté des Lettres.

6MSRxx Cours à option en histoire et sciences des religions

L'ensemble de l'offre de niveau master en sciences des religions des Universités de Lausanne et de Genève peut constituer des cours à options possible en sciences des religions pour autant que l'étudiant remplisse les prérequis propre à chaque enseignement et sous réserve d'accord avec le conseiller aux études.

RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN THÉOLOGIE

Dans le présent règlement, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

CHAPITRE PREMIER: Dispositions générales

Article Premier: Objet

¹Les Universités de Genève et de Lausanne (ci-après « les Universités partenaires ») délivrent conjointement une maîtrise universitaire en théologie (Master of Theology, MTh), faisant partie de la formation universitaire de base, conformément à la Convention-cadre entre les Universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel relative à la création de Bachelors et de Masters communs du 27 mars 2009 et dans le respect des dispositions de swissuniversities.

²Les subdivisions concernées (ci-après les facultés partenaires) sont :

- La Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève,
- La Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Lausanne.

Article 2: Objectifs de formation

¹Le Master en théologie vise à l'acquisition de connaissances et de compétences approfondies et spécialisées en théologie.

²Au terme du cursus de Master, l'étudiant sera en mesure de :

- Identifier et décrire les différentes méthodes propres à six disciplines de la théologie.
- Problématiser et documenter des questions de recherche dans six disciplines de la théologie.
- Appliquer à une question théologique une méthode appropriée et justifier son choix méthodologique.
- Se positionner personnellement sur une problématique théologique en prenant compte de la recherche scientifique antérieure.
- Intégrer dans le traitement d'une question une perspective interdisciplinaire en tenant compte de l'état de la recherche dans les autres branches constitutives de la théologie.
- Produire, tant à l'oral qu'à l'écrit, la présentation d'un sujet théologique recevable scientifiquement sur le fond comme sur la forme.
- Intégrer dans sa réflexion les questions et les remarques tant des enseignants que de ses pairs.

Article 3: Gestion et organisation

¹Le partenariat entre les Facultés partenaires est défini par la Convention entre l'Université de Genève et l'Université de Lausanne relative au partenariat en théologie protestante du 1^{er} août 2015. Cette convention définit les organes du partenariat cités dans le présent règlement ainsi que leurs compétences respectives.

²Les Facultés partenaires confient à la direction du partenariat la responsabilité de la gestion du programme et des étudiants.

³Les décisions de la direction du partenariat sont communiquées/notifiées aux étudiants ou aux instances de son Université par le doyen de la Faculté dans laquelle l'étudiant est inscrit.

Article 4: Sites d'enseignement

¹La formation est assurée par les enseignants des facultés partenaires.

²Les cours principaux sont donnés simultanément sur le site de la Faculté à laquelle est rattaché l'enseignant responsable (en présence) et sur la plateforme e-learning mise en place à cet effet (à distance).

³En principe, les enseignements à option sont donnés uniquement en présence sur le site de la Faculté à laquelle est rattaché l'enseignant responsable.

⁴Les frais de déplacement de l'Université d'immatriculation à l'Université partenaire peuvent être pris en charge selon les conditions et modalités communiquées au début de l'année universitaire. Les frais de déplacement du domicile de l'étudiant à l'Université d'immatriculation ainsi que les frais de logement durant les sessions d'examens ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

CHAPITRE 2: Immatriculation et admission

Article 5: Admission en général

Pour être admis au Master en théologie, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions d'immatriculation de l'Université au sein de laquelle ils seront immatriculés et être titulaires :

- a. d'un Bachelor d'une Haute Ecole Universitaire suisse rattaché à la branche d'études (swissuniversities) "théologie".
- b. ou d'un titre jugé équivalent par les instances compétentes des universités partenaires et par la direction du partenariat, conformément à la politique définie par le conseil du collège de théologie protestante (cf. convention, chapitre 3).

Article 6: Admission avec exigences supplémentaires

¹Si le Bachelor obtenu n'est pas rattaché à la branche d'études "théologie", la direction du partenariat peut proposer l'admission avec exigences supplémentaires, sous réserve de l'article 7 ci-après. Celles-ci ne doivent pas dépasser 30 crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*).

²Les modalités de réalisation du programme de mise à niveau ainsi que les délais sont établis par la direction du partenariat et indiqués par écrit à l'étudiant par le doyen de sa Faculté d'inscription.

³Si les exigences supplémentaires ne sont pas réalisées dans les délais impartis, l'étudiant est éliminé du cursus conformément à l'article 19 ci-après.

Article 7: Admission avec conditions préalables

¹Si l'étudiant n'est pas titulaire d'un Bachelor d'une Haute Ecole Universitaire suisse (article 5, lettre b) ou si le Bachelor n'est pas rattaché à la branche d'études "théologie", la direction du partenariat peut proposer l'admission avec conditions préalables qui ne doivent pas dépasser 60 crédits ECTS.

²Les modalités de réalisation du programme de mise à niveau ainsi que les délais sont établis par la direction du partenariat et indiqués par écrit à l'étudiant par le doyen de sa Faculté d'inscription.

³Si les conditions préalables ne sont pas réalisées dans les délais impartis, la décision d'admission est révoquée.

Article 8: Équivalences

¹Un étudiant ayant antérieurement reçu une formation de niveau Master, reconnue dans un domaine d'études proche du cursus d'études du Master en théologie, ou étant titulaire, dans un autre domaine d'études, d'un grade universitaire reconnu, peut obtenir des équivalences, conformément aux règles prévalant au sein de l'Université dans laquelle il est immatriculé.

²Sur la base de la politique définie par le conseil du collège de théologie protestante, la direction du partenariat est habilitée à préavis les demandes d'équivalences à l'intention de la Faculté du lieu d'immatriculation du candidat.

³En principe, au moins 90 crédits ECTS sur les 120 requis pour l'obtention du Master, doivent être acquis dans le cadre du cursus d'études du Master en théologie, dont les crédits liés au travail de mémoire.

Article 9: Immatriculation et droits d'inscription

¹L'immatriculation et l'admission sont prononcées par les instances compétentes de l'Université d'immatriculation, sur préavis de la direction du partenariat.

²Chaque étudiant est immatriculé auprès de l'une des Universités partenaires et inscrit dans la Faculté correspondante. Il s'acquitte des droits fixés par cette seule Université.

³Si l'étudiant s'inscrit au Master, ou à une mise à niveau préalable, lors d'une année académique impaire (par exemple : automne 2017-printemps 2018), il sera immatriculé à l'Université de Lausanne. S'il s'inscrit lors d'une année académique paire (par exemple : automne 2018-printemps 2019), il sera immatriculé à l'Université de Genève.

⁴En dérogation à l'alinéa précédent, les étudiants qui ne sont admissibles que dans l'une des Universités partenaires ou qui ont obtenu une bourse d'études liée à l'une des Facultés partenaires peuvent être immatriculés dans l'Université dont ils remplissent les conditions d'immatriculation ou dans laquelle ils pourront bénéficier de leur bourse.

⁵Une fois admis dans le cursus ou dans la mise à niveau préalable, l'étudiant accomplira l'entier de son Master en restant immatriculé dans la même Université, y compris après reprise du cursus suite à une éventuelle période d'exmatriculation.

⁶L'étudiant obtient le statut d'étudiant externe/en mobilité auprès de l'Université partenaire du programme.

CHAPITRE 3 : Programme d'études

Article 10: Durée des études et crédits ECTS

¹Le Master en théologie correspond à 120 ECTS. Le plan d'études est organisé de manière à permettre l'obtention de 60 crédits ECTS par année d'études à plein temps.

²La durée normale des études est de 4 semestres, la durée maximale est de 6 semestres. Un dépassement de cette durée entraîne l'élimination du cursus.

³La durée maximale des études est réduite proportionnellement pour les étudiants au bénéfice d'équivalences. Elle est rallongée proportionnellement si des exigences supplémentaires à réaliser au cours du cursus ont été imposées (art. 6).

⁴Sur demande écrite de l'étudiant et pour de justes motifs, la direction du partenariat peut accorder une dérogation à la durée maximale des études. Dans ce cas, la prolongation accordée ne peut pas excéder 2 semestres.

Article 11 : Études à temps partiel

¹L'étudiant qui souhaite accomplir son Master à temps partiel doit en faire la demande motivée conformément aux règles en vigueur dans l'université d'immatriculation.

²Les motifs pris en compte sont les suivants:

- motifs d'atteinte à la santé
- motifs d'ordre familial

- motifs d'ordre professionnel
- projets personnels.

³La lettre de motivation doit être accompagnée des justificatifs officiels et spécifiques aux motifs invoqués (notamment: certificat médical, livret de famille, lettre de l'employeur, dossier décrivant le projet personnel).

⁴Chaque semestre d'études à temps partiel correspond à 15 crédits ECTS. La durée normale des études à temps partiel est de 8 semestres; la durée maximale est de 10 semestres. Un dépassement de cette durée entraîne l'élimination définitive du cursus.

⁵Une dérogation à la durée maximale des études peut être obtenue conformément au présent alinéa ou aux règles prévalant au sein de l'université dans laquelle l'étudiant est immatriculé. La direction du partenariat préavise alors la décision du doyen. En cas de prolongation de la durée maximale des études, la prolongation accordée ne peut pas excéder 2 semestres.

⁶Il n'est pas possible de passer d'un régime d'études à temps plein à un régime d'études à temps partiel pendant le cursus d'études du master y compris après une période d'exmatriculation.

Article 12: Congé

Les étudiants qui souhaitent interrompre momentanément leurs études peuvent demander un congé conformément aux règles prévalant au sein de l'université dans laquelle ils sont immatriculés. La direction du partenariat préavise alors la décision du doyen.

Article 13: Structure du cursus

Le Master en théologie propose des enseignements dans les sept branches constitutives des études en théologie protestante :

1. Ancien Testament / Bible hébraïque (AT)
2. Nouveau Testament (NT)
3. Histoire du christianisme (HC)
4. Théologie systématique (TS)
5. Éthique (Eth)
6. Théologie pratique (TP)
7. Sciences des religions (SR)

Le cursus du Master en théologie est constitué de 90 crédits ECTS d'enseignements et d'un mémoire de 30 crédits ECTS. Les 90 crédits ECTS d'enseignement sont organisés en 7 modules. Les 6 premiers modules, de 12 ECTS chacun, correspondent à 6 branches choisies par l'étudiant (Branches A à F). Le 7^e module, de 18 ECTS, est constitué d'enseignements à option.

Article 14: Plan d'études

¹Le plan d'études précise sous quelle forme sont dispensés les enseignements (cours, séminaires, cours-séminaires, recherches personnelles dirigées, etc.) et selon quelles modalités ils sont évalués (examen, validation notée ou non notée, etc.).

²Il précise également si les enseignements sont obligatoires ou à option, si les enseignements peuvent être pris à distance ou seulement en présence.

³La répartition des crédits ECTS rattachés aux enseignements (y compris le mémoire) figure dans le plan d'études.

⁴Le plan d'études est approuvé par les instances compétentes de chacune des Universités partenaires.

CHAPITRE 4: Évaluations

Article 15: Généralités

¹Chaque enseignement est évalué isolément.

²Les enseignements faisant l'objet d'une évaluation notée reçoivent une note allant de 1 à 6, la note minimale de réussite étant 4, la meilleure note étant 6. Seule la fraction 0.5 est admise.

³La note 0 est réservée pour les absences non justifiées aux examens, pour les cas de fraude, de tentative de fraude, ou de plagiat. Elle entraîne l'échec de l'évaluation. Pour le surplus, les règles en matière de fraude ou de plagiat de l'Université d'immatriculation et de la Faculté d'inscription s'appliquent.

⁴Toutes les évaluations (validations, examens) ont lieu en présence, en principe, dans la Faculté dispensatrice de l'enseignement. Les évaluations sont gérées et leur résultat notifié aux étudiants selon le calendrier et les procédures en vigueur dans la Faculté où celles-ci ont lieu.

Article 16: Inscription, retrait et défaut aux évaluations

¹Chaque étudiant s'inscrit aux enseignements et aux évaluations du Master auprès de son Université d'immatriculation et auprès de l'Université à laquelle est rattaché l'enseignement concerné selon les modalités et les délais d'inscription propres à chaque Université. Ceux-ci font l'objet d'une récapitulation par la direction du partenariat et sont publiés sur le site du collège de théologie protestante.

²Pour chaque enseignement qui offre cette alternative, l'étudiant s'inscrit en précisant la modalité en présence ou à distance.

³Une inscription ne peut être retirée ou modifiée sans justes motifs dûment attestés. Une demande de retrait ou de modification doit être adressée par écrit à la direction du partenariat.

⁴Le candidat qui ne se présente pas à un examen pour lequel il est inscrit obtient la note 0 à moins qu'il ne justifie son défaut sans délai auprès de la direction du partenariat. Seuls de justes motifs dûment attestés peuvent être acceptés. Pour les cas de maladie ou d'accident, un certificat médical doit être présenté, en principe, dans les 3 jours.

Article 17: Mémoire de Master

¹Le mémoire porte sur un sujet choisi dans l'une des branches où l'étudiant aura suivi et réussi au moins deux cours-séminaires principaux. Le mémoire doit être réalisé sous la direction d'un enseignant d'une Haute école universitaire, titulaire du grade de docteur et agréé par la direction du partenariat. Le mémoire résulte d'une recherche originale. Il fait l'objet d'une défense orale publique, ayant lieu dans la Faculté à laquelle est rattaché le directeur de mémoire, durant une session d'examens ou de manière anticipée.

²Le jury est composé au moins du directeur du mémoire et d'un autre enseignant agréé par la direction du partenariat.

³Le mémoire et la défense du mémoire font l'objet d'une note unique. Les 30 crédits du mémoire sont acquis lorsque cette note est égale ou supérieure à 4. Si la note est inférieure à 4, le jury fixe les conditions de présentation d'une seconde version du mémoire et une nouvelle défense est organisée. Un second échec est éliminatoire.

⁴Le mémoire doit être archivé selon les règles qui prévalent dans l'Université d'immatriculation.

Article 18: Conditions de réussite des évaluations

¹L'enseignement évalué par une validation notée ou un examen est réussi si la note obtenue est égale ou supérieure à 4. Les crédits ECTS rattachés à cet enseignement sont alors attribués.

²L'enseignement évalué par une validation non notée est réussi lorsque la validation est réussie. Les crédits ECTS rattachés à cet enseignement sont alors attribués.

³Lorsqu'une évaluation est réussie (note égale ou supérieure à 4 ou validation non notée réussie), elle ne peut pas être présentée en seconde tentative.

⁴Lorsqu'une évaluation est échouée (note inférieure à 4 ou validation non notée échouée), elle doit être présentée en deuxième tentative.

⁵En cas d'échec à l'examen d'une recherche personnelle dirigée (RPD), la seconde tentative est basée sur la même recherche.

⁶En cas d'échec à une validation notée ou non notée, l'enseignant responsable fixe les modalités d'une seconde tentative. Celle-ci doit avoir été effectuée au plus tard à la fin de la session d'examen du semestre suivant celui où a été donné l'enseignement. Cette règle est valable autant pour le temps plein que pour le temps partiel.

⁷La réussite du MTh est subordonnée à la réussite de ces évaluations. Une tolérance est toutefois accordée pour des évaluations en échec totalisant au maximum 9 crédits ECTS.

⁸Pour toutes les évaluations, le nombre maximal de tentatives est de deux. Le second échec est éliminatoire sous réserve de la tolérance de 9 ECTS mentionnée à l'alinéa précédent.

CHAPITRE 5: Obtention du grade

Article 19: Édition du titre et supplément au diplôme

¹La Maîtrise universitaire en théologie / Master of Theology est décernée lorsque le candidat a satisfait aux exigences du règlement et du plan d'études.

²Le doyen de la Faculté d'inscription sollicite l'émission du titre et du supplément au diplôme auprès des instances administratives concernées de son Université.

³Le titre comporte les logos des Universités partenaires. Il est signé par les doyens des Facultés partenaires et les recteurs des Universités partenaires.

Article 20: Élimination

¹Est éliminé du cursus l'étudiant qui ne peut plus remplir les conditions d'acquisition des crédits selon le règlement et le plan d'études, suite:

- a) à un échec définitif à une évaluation sous réserve des dispositions de l'article 18, al. 6 et 7;
- b) au dépassement de la durée des études telle que définie par le présent règlement (art. 10 – études à temps complet ou art. 11 – études à temps partiel);
- c) à un échec aux exigences supplémentaires fixées lors de son admission, conformément à l'article 6, alinéa 3.

²La décision d'élimination du cursus est prise par le doyen de la Faculté d'inscription sur la base d'un préavis de la direction du partenariat et est notifiée à l'étudiant par le doyen de sa Faculté d'inscription.

³Le doyen de la Faculté d'inscription peut tenir compte des situations exceptionnelles attestées par des documents officiels probants, sur la base d'un préavis de la direction du partenariat.

Article 21: Procédures de recours ou d'opposition

¹Les décisions prises en application du présent règlement émanent de la direction du partenariat sauf si le présent règlement le prévoit autrement.

²Dans tous les cas, les décisions prises en application du présent règlement indiquent les délais et les voies de recours ou d'opposition en vigueur dans l'Université d'immatriculation. Le recours ou l'opposition est instruit par l'instance compétente en demandant, le cas échéant, la détermination de la Faculté responsable de l'enseignant concerné.

CHAPITRE 6: Dispositions finales

Article 22: Dispositions transitoires et champ d'application

¹Le présent règlement d'études abroge et remplace le règlement d'études de la Maîtrise universitaire en théologie du 14 septembre 2015 conjointe aux Universités de Genève et de Lausanne sous réserve de l'alinéa suivant. Il s'applique à tous les nouveaux étudiants dès son entrée en vigueur.

²Il s'applique également à tous les étudiants inscrits selon le règlement d'études de la Maîtrise universitaire en théologie du 14 septembre 2015. L'ensemble des crédits validés dans le cadre de la Maîtrise universitaire en Théologie 2015 leur est reconnu. Un étudiant a cependant la possibilité d'adresser une demande écrite et motivée jusqu'au 1^{er} octobre 2016 à la direction du partenariat s'il désire rester soumis au règlement de septembre 2015. La direction du partenariat peut accorder de telle dérogation si l'offre de cours est suffisante pour permettre à l'étudiant de terminer son cursus selon les délais normaux. Le règlement d'études de la Maîtrise universitaire en théologie du 14 septembre 2015 demeure alors applicable à titre transitoire jusqu'à la fin de son cursus d'études.

³En dérogation à l'article 9, alinéa 3 du présent règlement, durant la seule année académique 2016-2017, un nouvel étudiant peut s'immatriculer librement à l'Université de Genève ou à l'Université de Lausanne.

Article 23: Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur avec effet au 18 septembre 2017.

Article 24: Fin du cursus

¹Si l'une des Universités partenaires souhaite mettre fin à sa collaboration, il lui appartient d'en informer l'autre, au moins une année académique au préalable.

²En cas de retrait d'une des institutions partenaires ou de non-reconduction de la Convention entre l'Université de Genève et l'Université de Lausanne relative au partenariat en théologie protestante du 1^{er} août 2015, les cursus en cours doivent pouvoir arriver à leur échéance.

³Les Universités partenaires s'engagent à trouver une solution pour les étudiants n'ayant pas terminé leurs études à la fin de la durée normale du cursus à temps partiel.